**CLUB DE BRIDGE DE PERIGUEUX**

 **m o u l i n d u r o u s s e a u**

**C h e m i n d u m o u l i n d u r o u s s e a u**

 **2 4 0 0 0  PERIGUEUX**

 **guide sanitaire de reprise**

 **RAPPEL**

-le guide sanitaire de reprise de la FFB valable jusqu’au 30 octobre 2020 vous a été transmis par mail le 10 août 2020 et fait l’objet d’un affichage au club.

-le protocole à respecter par les joueurs vous a été transmis par courriel le 10 août 2020 et fait l’objet d’un affichage au club.

Ces dispositions connues de tous s’imposent à tous.

**DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES**

**Le club de bride de PERIGUEUX** ouvrira ses portes à compter du jeudi 10 septembre 2020 dans les conditions particulières de fonctionnement suivantes eu égard aux modalités légales de reprise.

* **A partir du 10 septembre** et pendant tout le mois de septembre 2020, le club sera ouvert le **jeudi après midi à 14 h soit les 10 - 17- et 24 septembre avec tournoi à 14h 30, et le lundi soir à 20 h soit les 14 – 21 et 28 septembre avec tournoi à 20h 30 jusqu’à 23 h. (voir affiche)**
* **A partir du 1er octobre 2020** si rien ne s’y oppose le club sera ouvert **le lundi soir à 20h avec tournoi à 20h 30 jusqu’à 23h et les mardis et jeudis après midis de 14h à 18h 30 avec tournoi à 14h 30, en jours ouvrables, (voir affiche)**
* **sous la responsabilité d’un Responsable Sécurité Sanitaire.**

Responsable Sécurité Sanitaire du lundi soir : Isabelle REBOUL et Richard DANIEL

Responsable Sécurité Sanitaire du mardi a. m : Anne-Marie MENOT et Nadine GIAT

Responsable Sécurité Sanitaire du jeudi a. m : Jean Jacques COGNET et François AUDUBERT

-le nettoyage des locaux et de toutes les surfaces de contact (poignées, interrupteurs, chaises, bridgemates,…) est effectué avant chaque tournoi.

-le respect de la distanciation physique est impératif.

-une seule personne, responsable du tournoi, est admise dans le bureau pour la mise en place et la fin du tournoi.

-il y aura au maximum 11 tables, réservées **aux membres du club.**

-A partir du **15 octobre 2020**, il sera exigé d’être à jour de sa cotisation pour pouvoir s’inscrire à un tournoi de régularité.

-les inscriptions sont prises uniquement avec les tickets.

-le respect du « protocole pour les joueurs qui vous a été envoyé et affiché au club est exigé.

-le Responsable Sécurité Sanitaire a toute autorité pour faire respecter les règles sanitaires, avec pouvoir d’exclusion immédiate des contrevenants.

-les inscriptions se font à l’entrée à la table aménagée à cet effet sous réserve des distances dans la file d’attente en respectant le marquage au sol et le sens de circulation.

-l’utilisation des masques de protection individuels est obligatoire à l’entrée du club, pendant la durée du tournoi y compris lors des déplacements. Chaque participant devra avoir son masque personnel. Le club n’en mettra pas à disposition.

-l’utilisation du gel hydro alcoolique est obligatoire ; après inscription chaque joueur doit se laver les mains avec le gel hydro alcoolique et se rendre à la place qui lui aura été affectée.

-le gel hydro alcoolique est à disposition sur chaque table à raison de 2 flacons de gel.

-Il est recommandé de s’en servir au moins lors de chaque changement de position et d’une manière générale le plus souvent possible après chaque donne.

-l’utilisation du gel désinfectant est obligatoire dans les toilettes.

-l’utilisation des gants est prohibée.

-les rassemblements de personnes sont prohibés ; les kibbitz ne sont pas admis.

-les bridgemates sont manipulées par le joueur placé en S – le contrôle par E est uniquement visuel.

-le bar est fermé ; il n’y a pas de distribution de friandise et de boissons en cours de tournoi ; l’apport de boissons personnelles est admis.

-toute personne présentant un des signes décrits par le ministère de la santé (voir le site [www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientationmedicale](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientationmedicale)) doit s’abstenir de venir jouer.

-toute personne présente à un tournoi et présentant des signes d’infection dans les heures ou jours qui suivent doit prévenir sans délai le club afin d’informer les autres joueurs de ce tournoi tout en respectant votre anonymat.

-ces dispositions sont applicables au site d’Excideuil, dont la réouverture est laissée à la décision de Roland HALTER et de Guy SERENA.

L’évolution possible des règles sanitaires compte tenu de l’évolution de la pandémie peut nous amener à modifier cette procédure à tout moment dans un sens ou dans l’autre.

Adopté par le conseil d’administration dans sa séance du 25 Août 2020.

 @@@@@@@@@@@@@@